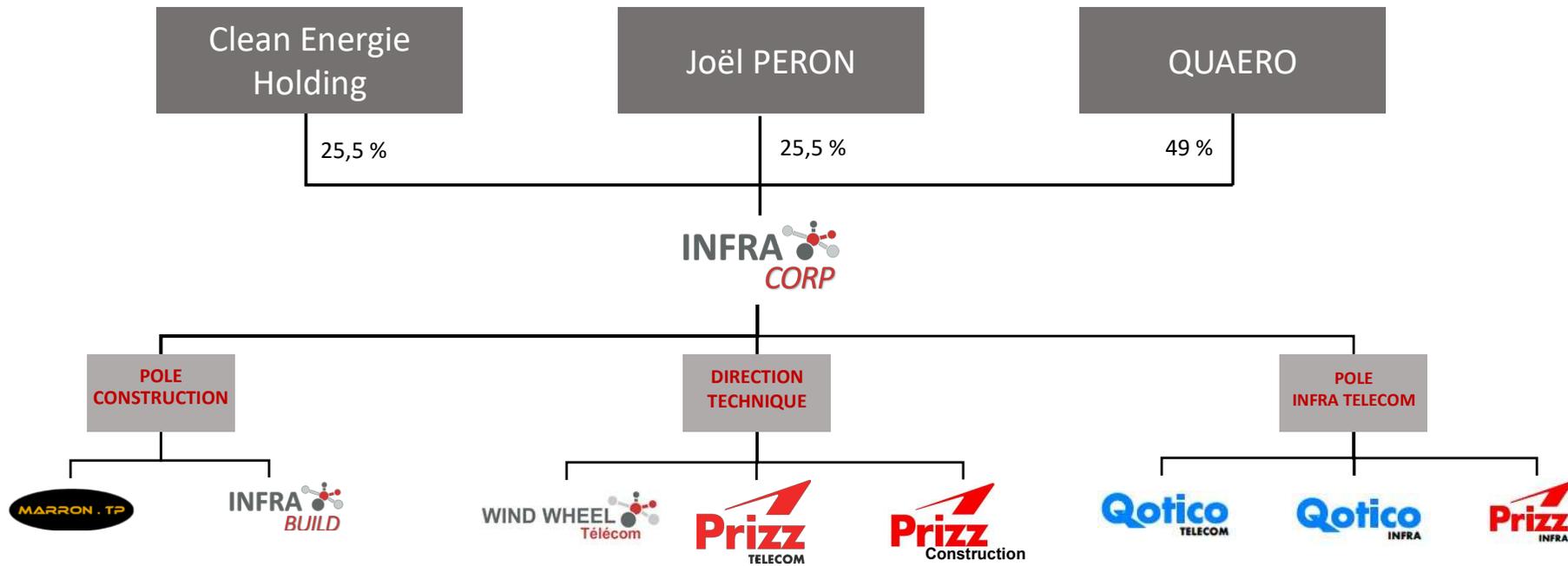
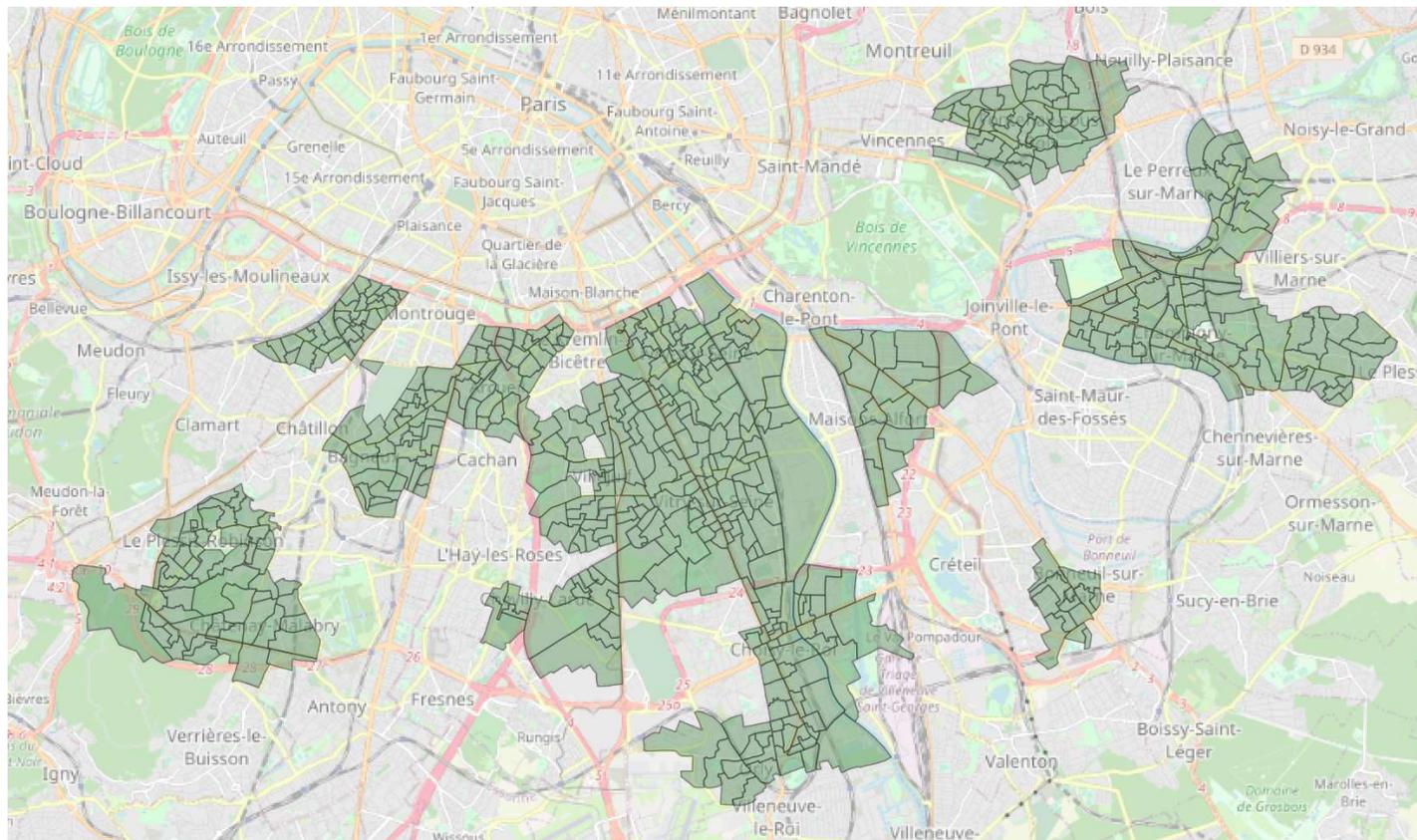


# Infra Corp

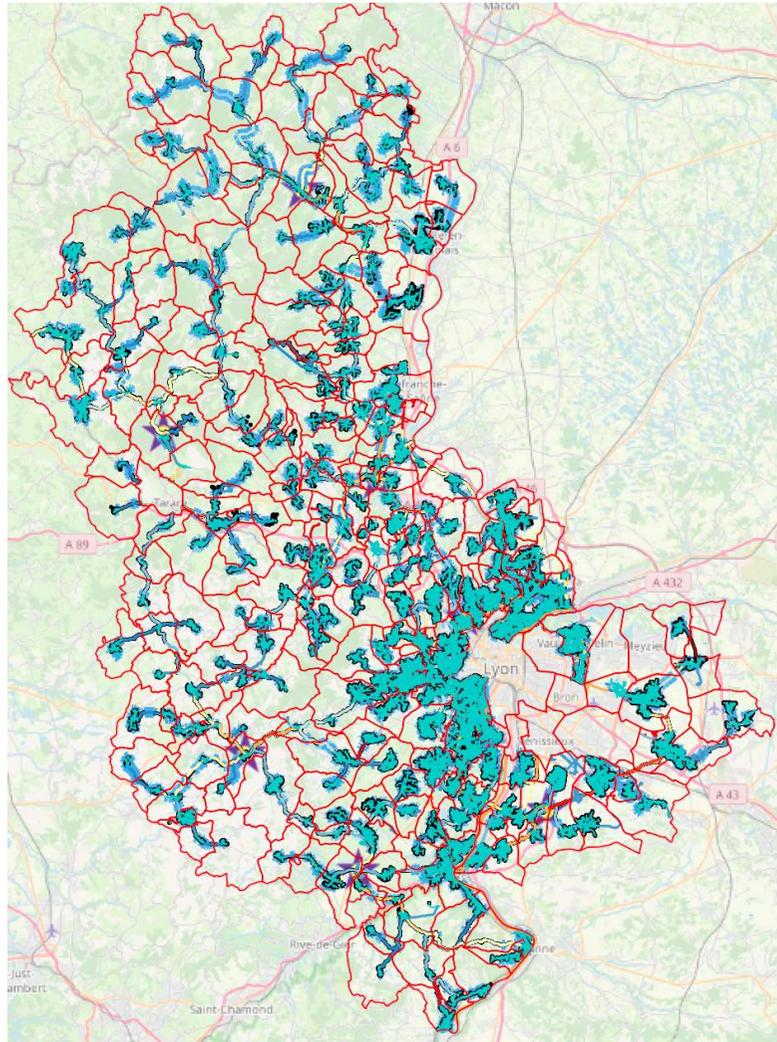


# Plaque SUD du SIPPEREC



- Environ 1000 Km de Fibre
- 480 liaisons FON louées à SFR
- 54 000 prises en service antenne
- 22 000 prises RF-Overlay louées à SFR

# EPARI



- Environ 7000 Km de Fibre
- Environ 1000 Km de FON SFR dans les fourreaux EPARI
- 22 053 prises en service antenne (31/12/2021)
- 31 768 prises RF-Overlay (31/12/2021)

La continuité ou l'évolution  
du Service actuel.

## Continuité du service coaxial : Pour les abonnés Particuliers

20 000 antennes  
30 000 triple-play

Solution 1 (soumis à accord SFR déjà en place sur l'Ile de France):

AUCUN CHANGEMENT

Infra Corp va reprendre le réglage complet du réseau dans la première année afin d'améliorer les débits et la qualité du service.

Solution 2 : sans SFR

PEU DE CHANGEMENT, PAS DE COUPURE (il y aura quelques ajustements sur les chaînes TV disponibles)

## Continuité du service coaxial : Pour les abonnés Collectivités

VPN	Address Block	Subnet par site
<i>École</i>	172.17.0.0/16	/27
<i>Collège</i>	10.169.0.0/16 10.204.0.0/16 10.203.0.0/16	/24
<i>SDIS</i>	10.10.2.0/23 10.2.0.0/16	/23 /27
<i>Maison du Rhône</i>	10.250.0.0/16 10.250.251.0/24	/24 /32
<i>Mairie</i>	172.22.0.0/16	/27
<i>Bibliothèque</i>	172.18.0.0/18	/27

AUCUN CHANGEMENT pour les adresses IP sur les sites.  
Les adresses publiques devront être modifiées (sauf si elles font partie des biens de retour)

Une HOTLINE pour les problèmes télécoms sera mise à disposition.  
Les coordonnées seront transmises durant l'été 2023.

Un marché public doit être lancé pour assurer la continuité du service après le 27/10/2023

## Continuité du service – Offres spéciales EPARI :

### Offre accès Internet sur coaxial EPARI :

- Jusqu'à 100Mb<sup>(\*)</sup> (Réception) et 2Mb<sup>(\*)</sup> (Emission) : 24,99 € HT
- Jusqu'à 800 Mb<sup>(\*)</sup> (Réception) et 10Mb<sup>(\*)</sup> (Emission) : 29,16 € HT



(\* ) sous réserve des capacités de la ligne

### Offre accès Internet sur Fibre dédiée Optique EPARI : (Délais de raccordement de 10 semaines et au plus tôt le 01/01/2024)

- Internet à 10Mb Garantie avec Garantie de Temps de Rétablissement de 4H : 70 € à 140€ HT
- Internet à 100Mb Garantie avec Garantie de Temps de Rétablissement de 4H : 100 € à 200€ HT
- Internet à 500Mb Garantie avec Garantie de Temps de Rétablissement de 4H : 125 € à 250€ HT
- Internet à 1Gb Garantie avec Garantie de Temps de Rétablissement de 4H : 150 € à 300€ HT
- Internet à 10Gb Garantie avec Garantie de Temps de Rétablissement de 4H : 300 € à 600€ HT
  - Option: site distant (même commune) 1Gb: 125€ à 250 € HT



- Frais de raccordement : 1500 € HT (Engagement 2 ans) – Gratuit (Engagement 3 ans)



Un catalogue de service pour les opérateurs de service complet et neutre :

- Offres pour les bailleurs sociaux
- Offres d'Hébergement pour les opérateurs
- Offres d'Hébergement pour les collectivités (Data Center souverain)
- Offres Fibre Noire en location ou IRU
- Offres de location de fourreaux
- Offres activées Niveau 2 (MPLS) et/ou Niveau 3 (Transit)
- Offre d'IRU pour les collectivités





Vos Interlocuteurs :

- Joël Péron – Président Infra Corp  
[jperon@infra-corp.fr](mailto:jperon@infra-corp.fr)
- Sébastien Horlait – Directeur Général Infra Corp  
[shorlait@infra-corp.fr](mailto:shorlait@infra-corp.fr) – 06.76.17.13.61
- Denis Hauser – Directeur Ile de France & Rhône  
[dhauser@infra-corp.fr](mailto:dhauser@infra-corp.fr) – 06.26.04.11.48

Pour vos travaux / enfouissements / armoires cassées:  
[epari@infra-corp.fr](mailto:epari@infra-corp.fr)

## Pas de procédure nécessaire pour les commandes inférieures à 40 000 € HT – Article R2122-8 du code de la commande publique

### > Article R2122-8

**Version en vigueur depuis le 01 janvier 2020**

Modifié par Décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 - art. 1

L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ou pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 euros hors taxes et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1.

L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

*NOTA :*

*Conformément à l'article 4 du décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019, les présentes dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2020.*

*Les dispositions du code de la commande publique dans leur rédaction résultant du présent décret s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret.*

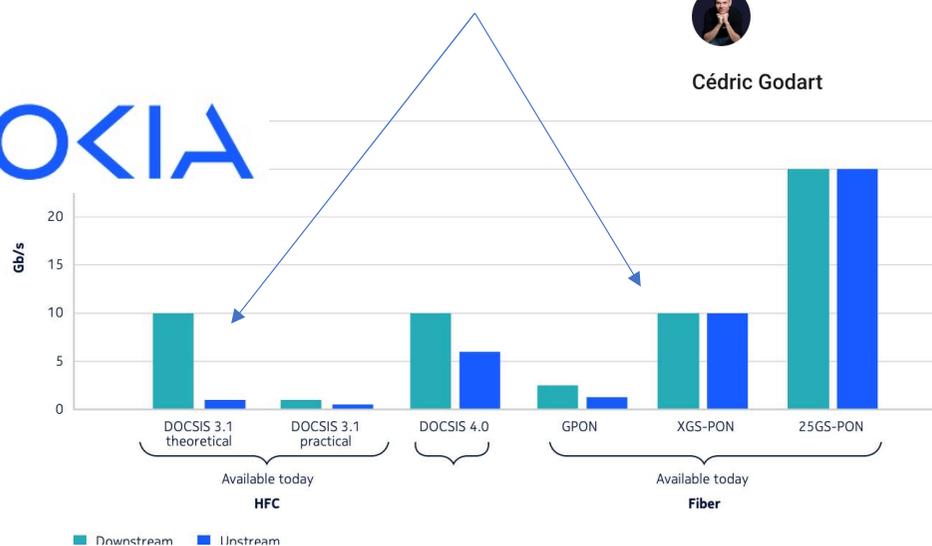
# Fibre optique ou câble : quelle technologie choisir pour la maison ?

[Retour au blog](#)

22 Février 2023:  
<https://www.voo.be/fr/news/fibre-optique-cable-comparaison-belgique>



Cédric Godart



## Quelle différence entre un câble optique et un câble coaxial ?

Les principales différences techniques **entre la fibre optique et le câble coaxial** sont les suivantes :

- La fibre optique est composée de fibre de verre et de plastique. Le câble coaxial est composé de cuivre, de tresses en plastique et en maille métallique. Conséquence : **le câble de fibre est plus cher** que le câble coaxial.
- Le **câble coaxial est facile à installer**, mais le câble optique exige plus de soin et surtout des travaux supplémentaires. Voilà pourquoi nous l'installons sur notre réseau directement et le relierons à votre domicile ensuite par le câble coaxial.
- Le câble de fibre ne supporte pas la flexion, alors que le câble coaxial n'est que **peu affecté par la flexion**.
- La fibre optique transporte les signaux sous forme optique. Le câble coaxial transporte le signal sous forme électrique.

Certains prétendent que la fibre optique serait dédiée à l'utilisateur, contrairement au câble qui serait partagé entre les utilisateurs, avec des vitesses moins rapides en heures de pointe. C'est faux. **La fibre optique est mutualisée pour les consommateurs**, contrairement aux grandes entreprises (qui ont ce que l'on appelle la fibre dédiée). La bande passante est plus importante, mais elle reste partagée, quelle que soit la technologie. Nous sommes bien loin d'en manquer (surtout chez VOO). Vous n'allez pas surfer moins vite le soir ! C'est un faux problème.